

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU DU SUD-OUEST LYONNAIS

SIEGE SOCIAL : MAIRIE DE VAUGNERAY  
SIEGE ADMINISTRATIF : 5, Place de l'Eglise-69670 VAUGNERAY

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°2020-013

Date de convocation : **25 février 2020**

Nombre de délégués en exercice : **26**  
Nombre de membres présents : **15**  
Nombre de membres votants : **15**

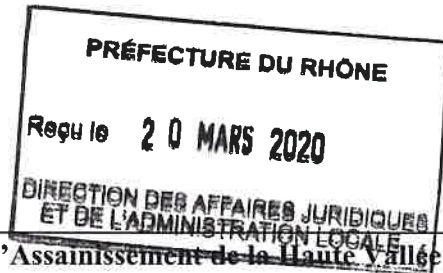
L'an deux mille vingt, le **9 MARS** à 18 heures 30, le COMITE SYNDICAL s'est réuni en séance publique ordinaire, à son siège : Mairie de Vaugneray.

Présents : MM. JULLIEN, MARTIN, CHANA, MICHEL, BESSEY, COQUARD, CARRET, JARICOT, FONTES, GROSSIORD, ANDREYS, DUMORTIER, LHOPITAL.

MMES ARDOUIN, BERTHOLAT

Excusé(s) : MM VIRET, PERRAUD, ANTOINE, BALAN,

Secrétaire de séance : M. Andreys



**Objet : Convention avec le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée de l'Yzeron et SUEZ pour la facturation, l'encaissement et le reversement des redevances d'assainissement**

Monsieur le Président explique au Comité que le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée de l'Yzeron (SIAHVY) ayant signé un nouveau contrat d'affermage pour son service d'assainissement qui prendra effet au 1<sup>er</sup> mai 2020 pour une durée de 10 ans, il convient de refaire la convention qui gère la facturation, l'encaissement et le reversement des redevances d'assainissement.

Pour rappel, ces redevances sont facturées pour le compte du fermier du service d'assainissement sur les factures d'eau, puis encaissées par le Trésor Public et reversées par SIDESOL au fermier du service d'assainissement. Ce système est un service que rend le SIDESOL au service d'assainissement afin d'éviter de multiplier les factures et permettre ainsi de minimiser les coûts.

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- \* **APPROUVE** la convention à passer avec le SIAHVY et SUEZ pour la facturation, l'encaissement et le reversement des redevances d'assainissement.
- \* **AUTORISE** le Président à signer ladite convention.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Ont signé tous les Membres présents.  
Pour copie certifiée conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture le

Le Président  
Daniel JULLIEN

